



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2022

Liste des délibérations affichée le 14/12/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu : Madame Marjorie MERCIER

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Eliane

CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Sandrine COMTE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Anne DEMOND a donné procuration à Marcel GOLBERY

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Claude MOUCHIKHINE a donné procuration à Bernard JAVAZZO

**ABSENT**

Anissa HIDRI

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 32 sans participation,

**PREND ACTE** des actes de gestion.

2 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

**Rapporteur:** Madame MERCIER

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

Nom
Marysa DOMINGUEZ
Eliane CHAPON
Marion LECLERE
Bernard JAVAZZO

3 - Avis relatif au projet de deuxième étape d'amplification de la Zone à Faible Emission (Z.F.E) du Grand Lyon

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **EMET** un avis défavorable au projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE.

4 - Désignation des représentants de la commune au sein du Centre social « Graines de Vie»

**Rapporteur:** Madame BOISSIER

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 abstentions ,

**DESIGNE** en qualité de représentants de la commune au Centre social « Graine de Vie » :

1 Eliane CHAPON

2 Oihiba DRIDI

3 Marysa DOMINGUEZ

5 - Approbation de la convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 abstentions ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention unique « service d'accueil et d'informations des demandeurs et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement », et tous les documents s'y rapportant

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

6 - Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 – Budget principal et budget annexe

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 contre,

1 abstention ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux autorisations de programme, le détail par chapitre étant le suivant :

**Budget principal :**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : études et logiciels :	15 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : équipements matériels... :	60 000 €
Opération 172 – Travaux et équipements – Bât. Publics sauf scolaires :	155 000 €
Opération 520 – Travaux et équipements – Bât. Scolaires :	70 000 €

**Budget annexe :**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : équipements matériels... :	5 000 €
--	---------

Soit un total de 300 000 € pour le budget principal et de 5 000 € pour le budget annexe représentant 25% des crédits ouverts en 2022, hors autorisations de programmes et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

**DIT** que ces crédits seront intégrés aux budgets principal et annexe de l'exercice 2023.

7 - Versement d'acomptes de subventions – exercice 2023

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

**DECIDE** de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2022 aux structures suivantes en janvier 2023, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	104 002 €
C.C.A.S.	57 500 €
BUDGET ANNEXE CULTURE	118 000 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	41 014 €
Mission locale	5678 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 194 €</b>

**DECIDE** de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2022 au CASC (Comité d'actions sociales et culturelles) pour le personnel municipal, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif 2023, soit **26 860 €**.

**DECIDE** de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2022 à l'association Echanges Francophones, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2023, soit **16 800 €**.

**DECIDE** de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2022 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2023,

Aïkido Club	840,00 €
Boule des gones	1 040,00 €
Boxing Club	1 400,00 €
Entente Cycliste	112,00 €
Judo Club	5 400,00 €
O.C.P.B. Football	2 800,00 €
O.M.S.	3 443,00 €
P.L.P.B.	9 580,00 €
PB ATHLETISME	10 123,00 €
Section Plongée	920,00 €
Tennis Club	2 712,00 €
U.S.M.P.B. Basket	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 370,00 €</b>

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2023, chapitre 65.

8 - Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - 55 rue Roger Salengro

**Rapporteur:** Monsieur DONJON

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement du prêt N° 136520 d'un montant total de 382 778 euros souscrit par l'Emprunteur (Alliade Habitat) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n° 136520 constitué de 3 lignes. :

- PLS PLSDD 2019 : 153 557 EUR

- PLS Foncier plsdd 2019: 190 221 EUR
- PHB 2,0 Tranche 2019 : 39 000 EUR

Ledit contrat est joint en annexe de la présente délibération dont il fait partie intégrante.

Les montants ainsi garantis s'élèvent à :

- PLS PLSDD 2019 : 23 033,55 EUR
- PLS Foncier plsdd 2019: 28 533,15 EUR
- PHB 2,0 Tranche 2019 : 5 850 EUR

**ACCORDE** la garantie pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**DECLARE** que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

## POLE SERVICE A LA POPULATION

9 - Recensement de la population - année 2023

**Rapporteur:** Monsieur COUPE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** de désigner un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

**DECIDE** de recruter deux agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement ;

**DECIDE** de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Barème de rémunération	Montants bruts
Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	1.50 €
Séance de formation	28.00 €
Tournée de reconnaissance	100.00 €
Prime selon le taux d'avancement de la collecte	130.00 €
Indemnité de bonne réalisation de la mission	150.00 €

**DIT** que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 – rubrique 022 – article 64131 du budget 2023.

## POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

10 - Adhésion au Pôle Ads de la Métropole de Lyon

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 abstentions ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au pôle d'instruction des ADS de la Métropole de Lyon, et tous les documents s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2023.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

11 - Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2023

**Rapporteur:** Monsieur MBOUNI

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 contre,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

- Pour 2023 : 15 janvier, 2 juillet, et 3, 10, 17 et 24 décembre

#### **POLE CULTURE**

12 - Convention de partenariat défilé Biennale de la danse 2023

**Rapporteur:** Madame DOMINGUEZ

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** la présente convention de partenariat ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

13 - Convention relative au soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain

**Rapporteur:** Madame BOISSIER

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain et tous les documents s'y rapportant.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

14 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture

**Rapporteur:** Madame DOMINGUEZ

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Mairie et la Maison des Jeunes et de la Culture, et tous les documents y afférent.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

## POLE FAMILLES & EDUCATION

15 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des directeurs de crèche

**Rapporteur:** Madame LECLERE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et Madame Monique CARDOT, psychologue clinicienne valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

16 - Mise à jour des règlements de fonctionnement des crèches municipales

**Rapporteur:** Madame LECLERE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **ADOpte** les règlements de fonctionnement des crèches municipales tels que présentés en annexe.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:32